

2012



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 19 janvier 2012

L'an deux mille douze, le 19 janvier à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Michel DELAITRE.

Etaient présents : Mr CLEMENT 1^{er} adjoint, Mr COLLAS 2^{ème} adjoint,
Mmes BOURREAU, LAURENT, Mrs DESFERET, LIENART et PILLON.

Absente : Mme AMBROZY représentée par Mr CLEMENT
Mr BONTEMPELLI représenté par Mr DESFERET.

Secrétaire de séance : Mr LIENART

Plan Communal de Sauvegarde et DICRIM

Monsieur CLEMENT rappelle que lors du conseil municipal du 4 août 2011, il avait expliqué les nouvelles dispositions obligatoires quant aux risques majeurs qu'une commune peut avoir.

La commune de Méry sur Marne est concernée par les mouvements de terrain et les inondations, et de ce fait doit instaurer un document "Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S)" ainsi qu'un "Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)".

Ces derniers viennent d'être validés par Mr BOURDIN de la D.D.T. Le PCS sera mis à disposition du public en mairie, et le DICRIM sera sur le site de la mairie et distribué aux habitants.

Un arrêté est pris simultanément et sera diffusé au Préfet, au Sous-Préfet, à la Gendarmerie, au SDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à diffuser les deux documents institués par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et par son décret d'application du 13 septembre 2005.

C.N.A.S - Comité National d'Action Sociale

Monsieur DELAITRE présente le dossier reçu de ce comité et le montant de l'adhésion (0,86 % de la masse salariale). Les agents communaux titulaires en ont pris connaissance et ne souhaitent pas son adhésion, en revanche ceux-ci préféreraient des « tickets restau ». Le Conseil, à l'unanimité accepte ce choix.

Enquête publique – vente du chemin rural de Méry à Sainte-Aulde

Monsieur DELAITRE rappelle la délibération du conseil municipal en date du 30 septembre 2011 lançant la procédure de cession du chemin rural de Courcelles sous Méry à Sainte-Aulde et l'obligation de nommer un commissaire enquêteur. Sur proposition de Mr DELAITRE, Monsieur Yves DROLLER est nommé à l'unanimité : commissaire enquêteur.

Architecte : Contrat Rural Intercommunal

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à demander au SIRPI de mandater Mr MIKAELIAN, architecte pour la construction d'une classe et d'un préau.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention chargeant le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1er janvier 2013

- Régime du contrat : Capitalisation

Adhésion aux prestations du Centre de Gestion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adhérer aux prestations ci-dessous :

- Prestation avancement d'échelon
- Prestation avancement de grade

Virement de crédit FNGIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE la Décision Modificative suivante :

Prélever à l'article 022 "Dépenses imprévues" la somme de 532 €

Et la porter à l'article 739116 "Reversement sur FNGIR"

Convention Communauté de Communes

Le service technique de la communauté de communes avait réalisé en 2010, un recensement des besoins en matière de travaux sur les voiries communales. C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes avait proposé au conseil communautaire du 25 mai 2011, de mettre en place un marché à bons de commande d'entretien, de réparations et de travaux neufs de voiries communales pour le compte des communes intéressées.

A ce jour, le marché est opérationnel et la Communauté de Communes propose une convention avec chaque commune qui le souhaite afin de définir les modalités d'intervention et les dispositions financières entre la Communauté de Communes et chaque commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités d'intervention et aux dispositions financières à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays Fertois dans le cadre du marché d'entretien, de réparations et de travaux neufs de voiries communales.

Affaires diverses

Remerciement des enseignantes pour l'ancien photocopieur de la mairie.

La stèle du monument aux morts a été abîmée, certainement par une boule de remorquage d'un véhicule. Le conseil municipal décide son remplacement et son déplacement sur la place de l'Eglise pour des raisons pratiques lors des commémorations et éviter que cela ne se reproduise.

Toiture "Les Glycines" : Lors de la tempête du 5 janvier, des tuiles se sont envolées du bâtiment 9 route Jean de la Fontaine. L'entreprise LEBON est intervenue immédiatement et a signalé l'état d'urgence de refaire cette toiture. Le conseil autorise le Maire a demandé des devis.

Le Maire signale qu'un dossier d'enquête publique "demande d'autorisation de renouvellement, de modification des conditions d'exploitation et de modification des conditions de remise en état d'une carrière et d'une installation de traitement sur la commune de Luzancy par la société GSM" est consultable en mairie

La date du prochain conseil est fixée au 24 février 2012.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50

Le secrétaire de séance
P. LIENART